

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze-avril à vingt-heure-trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08 avril 2026

**Présents** : LIAUDOIS Jean-Michel, VERNA Patrick, VAULOUP Anne-Marie, ROBIN Patrick, DE SAINT SEINE Chantal, BIET Didier, LAMBERT Jean-Louis, GAULTIER Rodolphe, MOUSSET Stéphanie, FORGET Julien, GUÉNIFI Anaïs, LORIN Lucie, TALATIZI Marion, VILLAUMÉ Marine,

**Excusé** : RATTIER Jean-Philippe

**Secrétaire de séance** : VAULOUP Anne-Marie

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absence sont enregistrés.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du vendredi 20 mars 2026**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé

### **Ordre du jour de la séance**

- Instauration du Droit de préemption urbain suite à la révision du PLU
- Vote des taux des taxes directes locales 2026
- Désignation des membres pour les commissions municipales
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation des délégués au syndicat intercommunal scolaire de la Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves
- Désignation des délégués au syndicat intercommunal du transport scolaire du Ligueillois
- Désignation de délégués au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale)
- Désignation d'un correspondant Défense
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Désignation de représentant à la SET Aménagement
- Désignation d'un représentant au Comité de pilotage du service commun ADS (Autorisations du Droit des Sols) de la communauté de communes
- Proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs
- Questions diverses

## **N°2026-17 : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A LA REVISION DU PLU**

### **2.3 Urbanisme – droit de préemption urbain**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

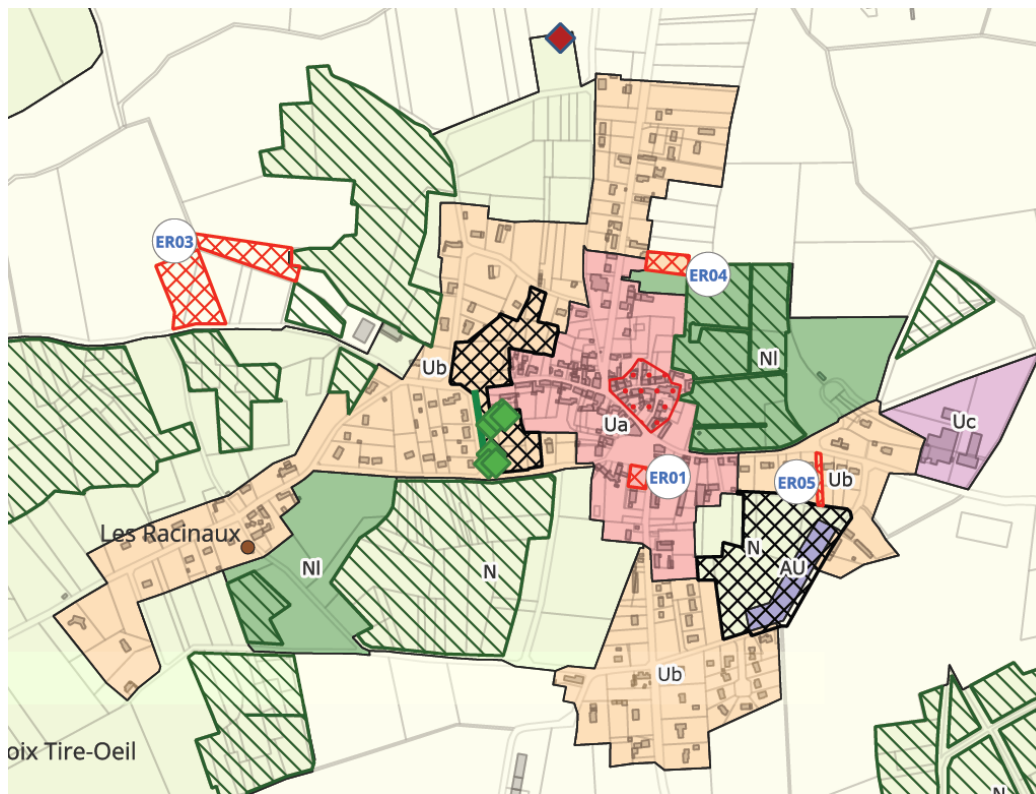
Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2004 et révisé le 24/02/2026 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U (UA, UB, UC) et AU du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.
- **Rappelle** que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.
- **Dit** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.



## **N°2026-18 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026**

### **7-2- Finances locales - fiscalité**

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibres des réformes fiscales.

Il est rappelé les taux N-1 de la collectivité :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.17 %
- Taxe d'habitation : 12.87%

Il est proposé d'augmenter les taux de la façon suivante :

- TFB – **35.07 %**
- TFNB - **46,67 %**
- TH – **13,87 %**

Le gain pour la commune serait de 4 937.00 €.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2025 à 35,07 %
- **Fixe** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2025 à 46,67 %
- **Fixe** le taux de la taxe d'habitation pour l'exercice 2025 à 13,87 %
- **Charge** la maire de notifier cette décision aux services de la préfecture.

### **N°2026-19 : DESIGNATION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

#### 5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Il est proposé de former dès à présent les commissions suivantes :

- Commission Communication
- Commission Voirie
- Commission Parc Saint-Martin
- Commission Budget
- Commission Bâtiment infrastructure
- Commission Salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de créer les commissions suivantes :**
  - Commission Communication
  - Commission Voirie
  - Commission Parc Saint-Martin
  - Commission Budget
  - Commission Bâtiment infrastructure
  - Commission Salle des fêtes

- **De désigner les membres suivants au sein des commissions :**

Commission Communication	Membres
	Rodolphe Gaultier
	Stéphanie Mousset
	Anaïs Guénifi
	Chantal de Saint-Seine
Anne-Marie Vauloup	
Commission Voirie	Membres

	Jean-Michel Liaudois - pilote
	Jean-Louis Lambert
	Patrick Robin
	Patrick Verna
	Julien Forget
Commission Parc Saint-Martin	Membres
	Jean-Louis Lambert - pilote
	Jean-Michel Liaudois
	Julien Forget
	Patrick Verna
	Patrick Robin
	Didier Biet
Commission Budget	Membres
	Jean-Michel Liaudois – pilote
	Patrick Verna
	Anne-Marie Vuloup
	Patrick Robin
	Chantal de Saint-Seine
	Didier Biet
Commission Bâtiment infrastructure	Membres
	Jean-Michel Liaudois - pilote
	Jean-Louis Lambert
	Patrick Robin
	Julien Forget
	Patrick Verna
	Marine Villaumé
	Anne-Marie Vuloup
	Anaïs Guénifi
	Chantal de Saint-Seine
	Stéphanie Mousset
Commission Salle des fêtes	Membres
	Marion Talatizi - pilote
	Lucie Lorin
	Marine Villaumé
	Anne-Marie Vuloup
	Patrick Verna

**N°2026-20 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES****5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants**

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par la maire, présidente de droit, ou son représentant,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

La liste 1 présente :

MM. et Mmes Patrick Robin, Patrick Verna, Marie Vauloup membres titulaires,

MM. et Mmes Chantal de Saint-Seine, Jean-Louis Lambert, Lucie Lorin, membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclarés élus pour la commission d'appel d'offres :**
  - MM. et Mmes Patrick Robin, Patrick Verna, Anne-Marie Vauloup membres titulaires,
  - MM. et Mmes Chantal de Saint-Seine, Jean-Louis Lambert, Lucie Lorin, membres suppléants.

**N°2026-21 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN—BOSSEE—BOURNAN—CIVRAY-SUR-ESVES****5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants**

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1978 portant création du syndicat intercommunal scolaire de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves,

Vu l'arrêté préfectoral du 28/02/2019 portant modifications des statuts du syndicat,

Considérant que la commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au comité syndical,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Désigne** comme délégués titulaires et représentants au conseil d'école :
  - Jean-Michel LIAUDOIS
  - Lucie LORIN
  - Rodolphe GAULTIER

- **Désigne** comme délégués suppléants :
  - Marine VILLAUMÉ
  - Marion TALATIZI
  - Patrick VERNA

### **N°2026-22 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT SCOLAIRE DU LIGUEILLOIS**

#### 5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12/08/2015,

Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal du transport scolaire du Ligueillois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** comme délégué titulaire : Mme Lucie LORIN
- **Désigne** comme délégué suppléant : M. Jean-Michel LIAUDOIS

### **N°2026-23 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGÉS AU CNAS (COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE)**

#### 5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants

La maire explique au conseil municipal que la commune adhère au Comité National de l'Action Sociale. Le CNAS permet aux agents de bénéficier de prestations sociales diverses.

À chaque renouvellement, le conseil municipal doit désigner un délégué qui représente les élus au sein de cet organisme. Ce représentant siège à l'assemblée départementale annuelle (il peut émettre des avis sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS, donne un avis les comptes et les orientations du CNAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Anne-Marie VAULOUP comme délégué du collège des élus
- **Désigne** Lucie Fétiveau comme délégué représentant le collège des agents

### **N°2026-24 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

#### 5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense.

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense. Il est le représentant

de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.
- Toutes actions et coopération en lien avec la défense.

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé du maire ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de désigner Patrick ROBIN correspondant défense

## **N°2026-25 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

### **5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants**

La maire indique qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné au sein du conseil municipal.

Cette nouvelle fonction permettra d'améliorer la prise en compte des problématiques relatives à la sécurité civile.

Ces missions seront les suivantes :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Par ailleurs, le SDIS dispose désormais d'une application mobile qui pourra être mis à disposition du maire et du correspondant incendie et secours. Celle-ci informera des opérations de secours réalisées par les sapeurs-pompiers sur le territoire de la commune dans un délai de 20 à 30 minutes après le déclenchement des secours.

Vu la loi du n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Patrick VERNA , en tant que correspondant incendie et secours

### **N°2026-26 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS A LA SET AMÉNAGEMENT**

#### **5.3 Institution et vie politique – désignation de représentants**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin sont désignés par vote à bulletin secret, cependant le Conseil Municipal, à l'unanimité, peut décider de déroger au principe du scrutin secret et procéder à ces désignations par scrutin public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Jean-Michel LIAUDOIS en tant que délégué aux assemblées générales, ordinaire, extraordinaire et spéciale de la Société d'Équipement de la Touraine Aménagement et l'autorise à représenter la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin actionnaire,
- **DESIGNE** Anne-Marie VAULOUP en tant que représentant de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin au titre de censeur au sein du Conseil d'Administrations de la Société d'Équipement de la Touraine Aménagement et l'autorise à représenter la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin dans ses fonctions de censeur,

### **N°2026 27 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SERVICE COMMUN ADS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune adhère au service commun « Autorisation du Droit des Sols (ADS)» de la communauté de communes Loches Sud Touraine,

Considérant que la communauté de communes Loches Sud Touraine a décidé de créer un comité de pilotage pour le service commun ADS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Mme Anne-Marie VAULOUP, comme représentante de la commune au sein du comité de pilotage du service commun ADS de la communauté de communes Loches Sud Touraine ;

## **N°2026 28 : PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

### **5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Le maire informe le conseil municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale.

Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose une liste de 12 contribuables en tant que délégués titulaires et 12 contribuables en tant que délégués suppléants.

*Compte-tenu de du RGPD, les noms et prénoms ne sont pas intégrés dans le compte-rendu du conseil .*

#### **Liste des décisions prises :**

#### **Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :**

**Décision n° 3/2026** : Signature d'un devis pour le Feu d'artifice 11 juillet avec la société La CONSTELLATION (M. BRETON) pour un montant de 2700.00 €

**Décision n° 4/2026** : Signature d'un devis pour la réparation portail local technique (problème de fermeture + capot moteur cassé) – DEVIS ALEXIS RATTIER – remplacement cellules + capot moteur – 273.00 € TTC

**Décision n° 5/2026** : Signature d'un devis avec l'APAVE pour le contrôle du City stade pour un montant de 825.00 € sur 3 ans.

**Décision n° 6/2026** : Signature d'un devis pour une commande de béton concassé auprès de la société AVTP – 20 Tonnes – 427,20 €

**Décision n° 7/2026** : Signature de devis pour l'aménagement de la salle du conseil municipal :

Samsung BE85D-H - Affichage dynamique – 85 pouces -1306.80 € TTC

Support mobile pour écrans de 70 à 100 pouces - 409.20 € TTC

Visio - Système de partage d'écran et de visioconférence sans fil. - 419.88 € TTC

Table de réunion rectangulaire – 18 personnes – 1972,44 € TTC

## Questions diverses

### Fonctionnement Agendas partagés et Google drive

Deux agendas partagés ont été mis en fonction :

- 1 agenda pour le planning des locations de salles
- 1 agenda pour les dates de réunions

Sur Google drive – accès à une base documentaire :

- Conseils municipaux
- Commissions
- Locations de salles
- Divers – remontée d’informations des élus

### Délégations des adjoints :

#### Récapitulatif des domaines de délégation :

Patrick VERNA : Finances locales, Ressources humaines, Sécurité et prévention

Marie VAULOUP : Urbanisme et aménagement

Patrick ROBIN : Recensement militaire, débit de boisson

Chantal de Saint-Seine : Cimetière et communication

### Mise en œuvre du nouveau PLU - Compte-rendu de la réunion d’échange sur l’application du nouveau PLU avec le service instructeur de la communauté de communes.

Le nouveau PLU n’impose pas de règles strictes (par exemple règle de hauteur, d’implantation), il suit une logique de concertation avec les pétitionnaires et le service instructeur.

Le service instructeur sera disponible pour échanger sur les dossiers (et même rencontrer les porteurs de projet si besoin).

Dans ce cadre, il est convenu qu’il faudra échanger en amont avec les pétitionnaires avant le dépôt des projets - pré-analyse de la demande par les élus + rdv.

Un travail de communication auprès des administrés est à réaliser.

### Travaux de voirie en cours – installation de la fibre optique :

Des arrêtés de voirie ont été pris pour les travaux de fibre :

Rue de la Demmennerie – jusqu’au 18 avril

La Guicheterie du 13 avril jusqu’au 12 mai

La Haute-Tuffelière – jusqu’au 30 avril

### Achat terrain communal – ZO 80

Une demande a été reçue en mars pour une proposition d’achat d’une parcelle de terres qui appartient à la commune (parcelle ZO 80 –superficie de 3280 m<sup>2</sup>) pour un montant de 1 968.00 €.



### **Liquidation judiciaire boulangerie**

Le Tribunal de Commerce de Tours, par jugement du 24/03/2026, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de SARL BOULANGERIE JFT "Au Blé du Coin". Cette société comprend la boulangerie de La Chapelle et celle de Betz-le-Château et emploie 2 salariés.

Le mandataire judiciaire a transmis un courrier à la commune indiquant que les offres de reprise du fond de commerce doivent lui parvenir au plus tard le 24.04 à midi. Les boulangers de Manthelan devraient faire une offre pour la reprise de la boulangerie de La Chapelle.

Une liste du matériel repris lors de la cession du fonds de commerce, a été transmise par le service Développement Economique de la communauté de communes. Des travaux seront à prévoir – remplacement d’huisseries notamment. Une subvention auprès du SIEIL sera demandée.

### **Festival Contes d’été**

Guillaume Gras, metteur en scène et co-directeur du Festival Contes d’été organise une mini tournée départementale de la pièce « *George Dandin* » de Molière.

L’idée est de venir jouer cette pièce sur la commune , en extérieur ou en intérieur, la dernière semaine d’août, du 24 au 28 août (réservé par Saint-Epain le 28 aout)

Le prix de cession (tout compris) est de 2300€.

Une aide du département de 1000,00 € permettrait de faire passer le prix de la représentation à 1300€.

Cette proposition n’est pas retenue - réflexion sur d’autres propositions moins onéreuses

### **PROJET BAR AMBULANT « SUPER CANON BAR”**

SUPER CANON est un bar ambulant installé dans une caravane aménagée, conçu pour animer ponctuellement les villages et favoriser les moments de convivialité entre habitant-es.

Dans le cadre de sa tournée 2026, SUPER CANON BAR propose aux communes volontaires d’accueillir une étape.

Le projet valorise des produits locaux, artisanaux et, autant que possible, issus de l’agriculture biologique. Souple et autonome, il peut s’accompagner d’animations

légères (musique, jeux, ateliers...) en lien avec la vie locale. Son installation nécessite simplement un emplacement et un accès à l'électricité.

Compte-tenu de la présence du bar-restaurant et des activités déjà réalisées par les associations, cette proposition n'a pas été retenue.

**Dates importantes :**

- ***Prochaine réunion du Conseil municipal : 12 Mai 2026 à 20 h 30***
- ***Cérémonie du 8 mai à 10 h***

**Point cantine scolaire Bournan**

Une réunion a eu lieu avec la responsable enfance-jeunesse à la communauté de communes.

Le service jeunesse peut proposer que des animateurs accompagnent au moment de la cantine.

Une rencontre est prévue entre le service jeunesse et les agents de cantine. L'idée est de proposer une nouvelle organisation dans le service, des animations pendant le temps de pause...

**Ouverture du terrain de tennis**

Pour faciliter l'usage du terrain de tennis – il est proposé de laisser le terrain de tennis ouvert et voir à l'usage comment cela fonctionne. Cette proposition est validée

Une réparation du grillage à plusieurs endroits est à prévoir.

***Fin de séance à 23h00***

### Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

<b>Délibérations</b>	
2026_17	INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A LA REVISION DU PLU
2026_18	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026
2026_19	DESIGNATION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES
2026_20	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
2026_21	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN—BOSSEE—BOURNAN—CIVRAY-SUR-ESVES
2026_22	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT SCOLAIRE DU LIGUEILLOIS
2026_23	DÉSIGNATION DE DÉLÉGÉS AU CNAS (COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE)
2026_24	DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
2026_25	DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
2026_26	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS A LA SET AMÉNAGEMENT
2026_27	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SERVICE COMMUN ADS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE
2026_28	PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

**Liste des membres du conseil municipal du 14 avril 2026**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Présent/Absent/Excusé</b>
LIAUDOIS Jean-Michel	Présente
VERNA Patrick	Présente
VAULOUP Anne-Marie	Présent
ROBIN Patrick	Présent
DE SAINT SEINE Chantal	Présente
BIET Didier	Présent
GUÉNIFI Anaïs	Présent
LORIN Lucie	Présente
FORGET Julien	Présente
MOUSSET Stéphanie	Présent
GAULTIER Rodolphe	Présent
TALATIZI Marion	Présent
LAMBERT Jean-Louis	Présent
VILLAUMÉ Marine	Présente
RATTIER Jean-Philippe	Excusé

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026**

Le Président de séance,

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Jean-Michel LIAUDOIS